D.G.S.L.

Compte-rendu de la Réunion de la Section Syndicale
du MIJEUCOOP

Mercredi 15 Avril 1987 à partir de 15H00, s'est tenue dans les locaux du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif une réunion regroupant les membres de la section syndicale dudit Département. Elle était dirigée par le Président de la section syndicale, Monsieur KAREMERA Pierre. Elle avait à son ordre 3 points principaux à savoir :

1. les Communications et Informations
2. Cotisations
3. Situation des adhésions
4. DIVERS.

Le Président de la section syndicale du MIJEUCOOP a commencé par remercier les personnes présentes pour avoir répondu nombreuses à l'invitation et a exprimé ses sentiments de gratitude à l'Employeur qu'est le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui a montré beaucoup de compréhension aux problèmes du syndicalisme naissant dans notre Pays.

Concernant le premier point à l'ordre du Jour à savoir les Communications et informations, le Président a porté à la connaissance des participants que la mise en place des organes de la Centrale Syndicale était momentanément arrêtée suite à la décision du Comité Central du M.R.N.D. de reporter sine die les Congrès Préparatoires qui étaient prévus les 30 et 31 Mars 1987 en vue de désigner les participants au Congrès National ayant pour but l'élection du Bureau Exécutif National.

Une autre information concernait la lettre du Secrétaire Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui parlait des réunions de sensibilisation aux Chefs-lieux des Préfectures destinées aux Employeurs et aux délégués syndicaux. S'agissant plus présément des délégués de la circonscription de KIGALI, les réunions étaient programmées le 21 Avril 1987 pour les employeurs et le 22 Avril 1987 pour les délégués syndicaux de KIGALI. Au cours de ces réunions, les responsables devaient fournir aussi précisément que possible les informations relatives aux adhésions ainsi qu'aux cotisations des membres syndiqués.

Le Président de la réunion a insisté sur la recommandation du Secrétaire Général du M.R.N.D. qui veut que tous les travailleurs comprennent la nécessité d'une adhésion massive à cette organisation syndicale.
Le M.R.N.D. s'étant fixé commé objectif de mobiliser le peuple rwandais pour le renforcement de la démocratie et la prise en charge de sa propre destinée, il est donc normal que la CESTRAR, intégrée au M.R.N.D., constitue un élément important dans cette démarche.

.../...

Le Président de la Section Syndicale du MIJEUCOOP a en outre informé l'assistance sur le rôle et les devoirs du Comité Syndical qui sont de sensibiliser les travailleurs aux objectifs de la Cestrar, susciter de nouvelles et nombreuses adhésions, aider les travailleurs à mieux connaître avec exactitude les structures, le fonctionnement les moyens et les problèmes des entreprises, la législation du travail, aider les travailleurs à mieux connaître les droits et devoirs des personnes syndiquées.

S'agissant du 2e point à l'ordre du Jour, qui concerne les cotisations, le Président a précisé que le Secrétaire Général du M.R.N.D. dans sa lettre n) 308/001.007.6 du 4 Mars 1987 demande au Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle de procéder au prélèvement des cotisations sur les salaires conformément à l'article 50 des statuts de la Cestrar et cela à partir des mois de Février. Les mêmes instructions ont été données aux Gestionnaires et aux Comptables pour le personnel sous contrat.

Quant aux nouvelles adhésions, notre Section s'est réjouie de l'affiliation des personnes venues du Centre de Formation des Jeunes de MURAMBI au nombre de 3. Le Président a souhaité que d'autres nous rejoignent.
Il a exprimé sa satisfaction de voir que presque la totalité des agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sont affiliés à la CESTRAR.

Parmi les divers, nous avons noté les questions suivantes :

1. Pourquoi les autorités du MIJEUCOOP ont elles empêché l'octroi des crédits des souliers par la SODEPARAL et des matelas par RWANDA FOAM alors que les Etablissements concernés avaient marqué leur accord ?
2. Quelqu'un suggère que la CESTRAR demande aux responsables du Département d'attribuer rapidement les côtes afin de permettre aux agents d'être régularisés dans les délais raisonnables ?
3. La troisième suggestion avait trait à l'arrêt de la circulation normale des bus pour la journée du Samedi matin alors que les fonctionnaires doivent se rendre aux lieux de travail comme les autres jours.

A la première question concernant les crédits promis par SODEPARAL et RWANDA FOAM, le Président de la Section syndicale s'est adressé à Joseph KURAZIKUBONE pour lui demander d'expliquer les raisons qui ont amené les responsables de la Cellule à suspendre les démarches auprès des sociétés sus-mentionnées.

Monsieur KURAZIKUBONE a répondu que les responsables de la Cellule n'étaient pas contre l'octroi des crédits mais craignaient que certains membres de la Cellule ne s'acquittent pas correctement de leurs dettes. Ce qui ne serait pas sans tâcher l'image de marque du Département.

.../...

Il a tout simplement promis d'étudier la meilleure façon de remboursement avant d'autoriser la reprise des contacts. A ce sujet, le Président s'est réjoui de ce que les responsables de la Cellule soient favorables à l'idée d'octroi des crédits. Il a promis d'étudier la question avec la Cellule et s'est montré optimiste quant à l'aboutissement des négociations à la faveur des souhaits de la majorité des membres. Il a néanmoins laissé entendre que les membres qui voudraient obtenir des crédits soient aussi conscients que le non-remboursement des dettes porte préjudice au Service et que chacun devait prendre ses responsabilités avant d'engager la Cellule et la CESTRAR.

S'agissant de la 2e question concernant l'attribution rapide des cotations des agents, le Président a promis de mener des contacts avec les responsables concernés pour que la situation s'améliore à la satisfaction de tous.

Le troisième point ayant trait à la circulation des bus dans la journée du Samedi matin, le Président n'a pas pu répondre parce que c'est un problème qui concerne tous les Départements et autres Services. Il s'agira a-t-il dit de soumettre cette question au Bureau Exécutif Provisoire qui soumettrait la question à l'ONATRACOM pour l'ensemble des Sections Syndicales de la Circonscription de la ville de KIGALI.

En clôturant la réunion, le Président de la Section Syndicale du MIJEUCOOP a remercié les personnes présentes pour l'attention et la participation qu'elles ont montrées durant la réunion. Il a rappelé que la Réunion était centrée sur les communications et les informations concernant la mise en place des organes de la CESTRAR. Il a promis d'être disponible à toutes les questions des membres et essaiera de trouver des solutions ensemble avec les responsables du Département.

La réunion a pris fin à 16H10'.

Le Président de la Section
Syndicale au MIJEUCOOP
KAREMERA Pierre.-